

LES COMMUNS

UN AUTRE RÉCIT POUR LA COOPÉRATION TERRITORIALE





■ FIL CONDUCTEUR

Martine Antona, Sigrid Aubert, Aurélie Botta, François Bousquet, William's Daré, Étienne Delay, Nicolas Gaidet, Françoise Gérard, Philippe Karpe, Christophe Le Page, Jean-Pierre Müller

> «Les technocrates, si on leur donnerait le Sahara, dans cinq ans faudrait qu'ils achètent du sable ailleurs.» Michel Colucci

Dans l'objectif général d'un ouvrage proposant un autre récit fondateur de la coopération territoriale, cette introduction ancre ce dernier dans l'histoire de chercheurs passionnés « passeurs de frontières ».

Qui sommes-nous?

Un collectif de chercheurs d'un institut de recherche français, investi dans la coopération internationale avec les pays des Suds.

Pourquoi véhiculer un «autre récit fondateur de la coopération territoriale»?

Parce que notre expérience de recherche impliquée nous conduit aujourd'hui à remettre en cause certains postulats du développement (et du développement durable) qui justifient et encadrent les interventions financées par l'aide publique.

Comment accompagner les acteurs des territoires pour faciliter l'émergence d'un projet social plus juste?

En proposant un cadre de réflexion et d'action facilitant la rencontre des multiples logiques à l'œuvre dans les pratiques des acteurs qui se côtoient sur un même espace, dans un même milieu de vie. À la recherche d'un idéal de justice sociale et écologique, il s'agit non seulement de penser l'autre, mais aussi de le penser autrement et d'en respecter les options.

Tronc d'un bouleau solitaire dans la région de Kuusamo (Finlande), en exposition multiple (2020), © Jonathan Lhoir.

D'OÙ L'ON PARLE

Ce récit*9 fondateur est le fruit d'une coopération entre les acteurs d'une recherche impliquée qui, si elle a été portée dans diverses parties du monde, s'ancre dans un contexte culturel propre pour déboucher sur une ambition: partager ce récit comme un cadre pour faciliter l'expression de représentations plurielles du monde.

Notre culture est celle de l'histoire d'une problématique de recherche investie depuis sa création par une équipe fondée par Jacques Weber en 1995 (Weber, 2013) lors de l'une des recompositions des institutions de recherche œuvrant pour la coopération internationale.

Le point de départ est celui d'une volonté d'articuler les travaux d'Ignacy Sachs, Elinor Ostrom et Jean-Louis Le Moigne sur des visions alternatives du développement et les sciences de la complexité. Ces travaux examinent des processus de coordination complexes à conduire pour partager l'accès et l'usage* de ressources* « naturelles », vitales pour le développement (Antona et Bousquet, 2017). Nous entreprenons alors dans un premier temps de poser les fondements d'une posture de recherche originale formalisée dans la charte de la modélisation d'accompagnement (Collectif ComMod, 2005). Elle s'enrichit ensuite d'une multitude de travaux théoriques et expérimentaux pour finalement préciser, sous la douce impulsion d'Étienne Le Roy (2019), l'apport de l'approche par les communs* dans le traitement des questions foncières (CTFD, 2017). Pour répondre à une demande d'agents de l'Agence française de développement (AFD) et de nos partenaires des Suds, il s'est ensuite agi d'opérationnaliser les pistes ouvertes par l'appréhension de cet objet transdisciplinaire et transculturel que constituent les «communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte » (Aubert et al., 2020).

Mais ici, au-delà des méthodes et des outils, nous troquons notre statut d'« opérateur du développement » pour adopter celui d'« acteur du vivre ensemble »*, et, ce faisant, promouvoir une coopération qui ne soit plus seulement « internationale », mais réellement « territoriale »*. C'est pourquoi nous ressentons le besoin de nous référer à un nouveau récit.

VERS UN AUTRE RÉCIT DE LA COOPÉRATION TERRITORIAI E

Les travaux scientifiques sur les communs se sont multipliés ces dernières années, d'abord pour identifier et caractériser le pluralisme des décisions qui touchent aux relations des êtres humains entre eux à propos

Les mots ou groupes de mots suivis d'un astérisque sont développés dans le lexique en fin d'ouvrage.

de la nature. Ils ont ensuite été souvent élaborés comme une critique des systèmes de gouvernance fondés sur la mondialisation et le capitalisme.

Les crises que nos sociétés traversent nous conduisent à interroger à nouveau les modèles de société qui fondent nos priorités et nos actions. Différentes voies sont explorées par la communauté internationale, les États ou encore la société civile*, pour rendre plus explicites les relations entre le bien-être social et l'état de la biodiversité. Mais, malgré quelques « infiltrations » encourageantes des acteurs du vivre ensemble, elles ne semblent pas parvenir à s'imposer réellement et sincèrement dans les processus de décision.

Pourtant, les usages anthropiques de la terre et des ressources ne peuvent être régulés qu'à partir de la prise en compte de cette relation entre bien-être et biodiversité. Les communs* traitent de cette relation en résonance, de manière sensible et raisonnée.

Partant de ce constat, l'opérationnalisation de l'approche par les communs est ici envisagée comme une opportunité dont les parties prenantes peuvent se saisir pour reconstruire, au cas par cas, le dialogue citoyen nécessaire à la réappropriation d'un idéal de justice sur le partage des ressources, y compris avec les non-humains. C'est au sein des territoires* que ce dialogue s'incarne.

Y compris dans le cadre des interventions de la puissance publique, l'approche par les communs implique un changement de posture, voire une redistribution des rôles et des moyens entre les acteurs qui œuvrent, à différents niveaux d'organisation, pour améliorer nos conditions d'existence. Elle implique également le recours à de nouvelles méthodes d'intervention et donc une production d'outils adaptés à la diversité du vivant et de nos sociétés. Elle implique finalement une redéfinition de nos objectifs et du champ de nos interventions dans le cadre d'un projet de territoire*.

Cet ouvrage ne vise pas à dire ce qu'il faut faire, ni comment il faut le faire. Son ambition est de poser les bases du récit fondateur d'un autre type de coopération qui ne soit motivée ni par des obligations consensuelles de résultats, ni par une efficacité justifiée par le traitement central de données numériques (massives ou non). Il s'agit d'imaginer l'engagement* des parties prenantes dans une coopération réellement territoriale. Le projet «territorial» qui en résulte a ainsi vocation à être fondé sur une responsabilité téléologique (c'est-à-dire orientée vers une finalité explicite) distribuée entre les acteurs. En découle l'obligation pour chacun, chemin faisant, d'un renouvellement mutualisé de ses capacités à agir concrètement pour considérer le bien-être et pour faciliter l'inclusion sociale d'une diversité et d'une multiplicité d'usagers de la terre et des ressources qu'elle porte*. Il est important de souligner que dans notre démarche, ces usagers incluent à la fois des humains et des non-humains, envisagés ici en tant que cohabitants d'un territoire partagé.

Il est proposé de fonder à nouveau la légitimité des interventions financées par l'aide publique sur l'enjeu d'une mobilisation à la fois citoyenne et institutionnelle, pour faire face à l'urgence sociale et écologique* qui se manifeste à différents niveaux d'organisation. Cette étape préalable permet de poser collectivement les problèmes, de manière à privilégier le concernement* des différents publics ainsi identifiés et potentiellement impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoires (chapitre 1).

Il est ensuite proposé d'inscrire ces interventions dans un processus d'émergence* ou de réactualisation des projets de territoires concernés, fondés sur les interdépendances écologiques et la nécessité de considérer les besoins* et l'autonomie des acteurs partageant le territoire.

Pour ce faire, il ne s'agit pas d'apprécier *ex ante* les impacts d'un projet de développement sur des objectifs et des indicateurs agrégés, qui ne rendent finalement compte ni de la satisfaction des besoins, ni de la dynamique des territoires et des impacts de cette dynamique. Il s'agit d'éclairer des choix de trajectoires des socio-écosystèmes ciblés, pour les débattre et permettre au projet territorial d'émerger, articulé avec les interventions et l'accès aux moyens (humains, matériels et financiers) qu'elles permettent (chapitre 2).

Cette remise en perspective n'a pas de vocation planificatrice, elle relève humblement d'un mouvement de réappropriation du « vivre ensemble » par les humains et les institutions dans les contextes qui les gouvernent. La diversité des situations conduit à proposer d'élargir les notions et d'emprunter des chemins de traverse pour redéfinir le concept d'État-nation. Il s'agit dans un cas de révéler la finalité du droit des peuples autochtones vis-à-vis de l'exercice de la citoyenneté (chapitre 3). Dans un autre cas, il s'agit de valoriser les usages sur un territoire pour inclure un nouvel usager dans le «faire commun»* (chapitre 4).

Mais il ne faut pas être naïf, l'exercice est périlleux : il s'oppose d'une manière ou d'une autre au récit dominant de la coopération territoriale* fondé sur l'intervention et sur la production centralisée d'informations qui établissent de manière experte le fonctionnement des socio-écosystèmes, la prédiction de l'impact de nos actions respectives, et donc, la manière de les évaluer et de gouverner.

Adopter l'approche par les communs, c'est accepter la production d'informations qui ne soient pas directement utiles à tous dans le même temps, c'est accepter que certaines dynamiques sociales et écologiques échappent au contrôle, c'est avoir confiance dans les capacités de régulation et de renouvellement de l'intelligence collective (chapitre 5).

Les communs ne sont pas. Ils deviennent. Ils vivent et ils meurent et ils naissent. La diversité des acteurs et les jeux de pouvoir entre ceux-ci sont à considérer pour les accompagner. Des approches, des méthodes et des outils issus de la recherche impliquée y contribuent, ouvrant des

espaces de dialogue et des situations d'agrément vers l'action collective* (chapitre 6). Leur utilisation par les acteurs du vivre ensemble à différents niveaux d'organisation facilite l'investissement d'une pluralité de parties prenantes dans la cogestion adaptative* (chapitre 7).

Cette narration rappelle le rôle central que les communs tissés autour de la terre et des ressources peuvent tenir dans la mise en œuvre des transitions qui s'imposent, alors que leur prise en charge par l'État ou par le secteur privé fait défaut ou n'apparaît pas satisfaisante. Elle met en scène un modèle social dont la finalité n'est pas la prédiction tutélaire de l'évolution souhaitable de nos sociétés. Le statut d'acteurs du vivre ensemble n'est pas réservé à une élite, il peut être endossé par tout un chacun. Les acteurs du vivre ensemble sont simplement des personnes qui s'investissent dans la promotion des communs. Or, quelle que soit la nature de leur contribution (expertise, animation, administration, communication, invention, application des règles instituées par la communauté*...), chaque acteur de l'action collective peut être considéré comme un acteur du vivre ensemble œuvrant pour la réalisation de la justice sociale et écologique* revendiquée par le commun auquel il contribue.

Ce faisant, nos responsabilités respectives sont réinterrogées dans des situations où des relations d'interdépendance peuvent à la fois menacer et contribuer à la sécurité alimentaire, sanitaire, au bien-être, voire à l'existence des plus vulnérables, humains ou non-humains (chapitre 8).

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR INITIER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

Il se peut donc que ce récit ouvre le champ des possibles à ceux qui souhaitent, avec sincérité et humilité, contribuer à la coopération territoriale en initiant, en acceptant et en cultivant à différents niveaux d'organisation spatiaux et temporels les relations et les interdépendances qui leur font sens. Il est possible que cet exercice rende heureux simplement parce que ces interactions véhiculeraient la bienveillance, le respect et le partage qui contribuent à notre bien-être et à notre épanouissement individuel, commun et collectif.

L'observation des pratiques de partage des usages de la terre et des ressources éclaire substantiellement la gouvernance* des territoires (figure 1). Ces connaissances reposent sur une approche systémique des multiples réalités vécues par les acteurs directement ou indirectement concernés par les interventions, et, de ce fait, sont susceptibles de promouvoir le « faire commun »:

- en effet, l'usage de ressources communes ou partagées affecte de fait les autres ressources et usagers. Cette situation crée des relations d'interdépendance, entre usagers et entre ressources et usagers qui peuvent fonder des solidarités sociales et écologiques*; – or l'objectif de réalisation de la justice sociale et écologique, s'il est partagé, conduit les usagers à introduire des innovations sociales* (juridiques ou économiques) pour éviter les pièges écologiques* et de pauvreté* à l'échelle d'un territoire.

Ces innovations sociales se traduisent par des engagements qui contraignent et renouvellent les dispositifs de sécurisation des droits locaux*, en vue de satisfaire les besoins des êtres vivant sur des territoires qui se juxtaposent et se superposent pour constituer notre milieu* d'existence.

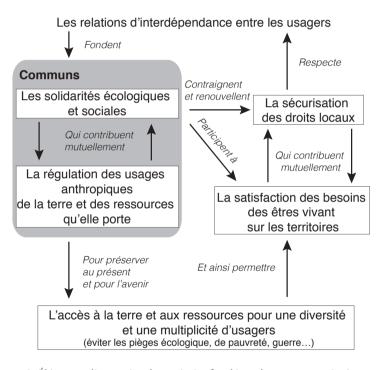


Figure 1. Éléments d'un projet de territoire fondé sur les communs tissés autour de la terre et de ses ressources (Aubert et al., 2020).

Fondées sur une justice sociale et une justice écologique pensées comme intrinsèquement liées, ces perspectives peuvent contribuer à l'élaboration de projets de territoire viables et attentifs aux besoins de l'ensemble des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte. En mettant le focus sur les pratiques des divers usagers, humains et non humains, et sur leur prise en compte par les systèmes de gouvernance, il devient possible de reconsidérer, à différents niveaux d'organisation,

les enjeux sociaux et environnementaux auxquels font face les acteurs du milieu considéré. Formaliser ou réactualiser cette projection offre alors l'opportunité de faciliter l'acceptabilité sociale et écologique des innovations à considérer, d'en préciser les modalités d'application et, sur cette base, d'œuvrer pour infléchir les politiques publiques et les modèles de développement promus. L'intention en est de redonner de l'espace au politique comme lieu d'expression des conflits, des divisions ou des agréments, et pour favoriser l'émergence de projets de territoire alternatifs.